



Fiche pratique sur le projet d'établissement

SOMMAIRE

1) Définition	1
2) La mise à jour du projet d'établissement	2
3) Le renouvellement du projet d'établissement	2
4) Contact.....	2

1) Définition

Un **projet d'établissement** formalise l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution.

C'est un outil de pilotage composé de plusieurs éléments :

- L'historique et les missions générales de l'école
- Le contexte socio-économique et culturel dans lequel se situe l'établissement
- Un état des lieux de l'existant : activités, publics, personnel, partenariats, projets en cours ...
- Un diagnostic quantitatif et qualitatif de ces données sur les années passées permettant de formaliser les problématiques de l'école
- Les perspectives de l'école : évolutions ou restructurations, projets artistiques et pédagogiques proposés ainsi que les stratégies et actions de mises en œuvre et d'évaluation.

Un projet d'établissement est fixé sur une durée moyenne de 3 à 5 ans. Pendant cette durée, l'école met en œuvre les orientations qu'elle s'est fixées et peut se référer au document pour maintenir un pilotage cohérent.

Il est demandé aux écoles de créer dans le corpus du document **un tableau de pilotage** des actions présentant les objectifs à atteindre, leurs contenus, leur programmation/temporalité et le référent de chaque action.

Il est également important pour chaque action/objectif défini dans le tableau de déterminer les **critères d'évaluation** quantitatifs et/ou qualitatifs (évolution du nombre d'élèves inscrits, des tarifs, des outils de communication, des locaux etc.)

C'est grâce aux objectifs définis clairement ainsi qu'à leurs critères d'évaluation fixés lors de la rédaction du projet qu'il sera possible de produire une évaluation du projet d'établissement de l'école au terme de celui-ci.

2) La mise à jour du projet d'établissement

Pour faciliter leur pilotage, les écoles doivent mettre à jour leur projet d'établissement chaque année et notamment leur tableau de pilotage.

Pendant la durée de son projet, l'école va mettre en œuvre différentes actions qu'elle a déterminées. Certaines aboutiront aux résultats souhaités conformément à leur programmation initiale, d'autres seront éventuellement reportées ou annulées. De la même façon, certains projets seront réalisés sur toute la durée du projet d'établissement.

L'école rédigera donc **un bilan intermédiaire** chaque année qui permettra d'avoir une vision à l'instant T des projets et démarches en cours et qui permettra de mesurer les évolutions rencontrées dans la programmation.

L'école peut aussi choisir de présenter dans son bilan intermédiaire les données quantitatives (nombre d'élèves, tarifs, nombre de manifestations...) de l'année écoulée et leur évolution par rapport à l'année précédente. Ce bilan d'étape peut donner lieu à une réunion organisée par l'école avec les différents interlocuteurs concernés. Le compte-rendu de cette réunion peut être joint au bilan intermédiaire.

3) Le renouvellement du projet d'établissement

Une école dont la durée du projet d'établissement arrive à terme doit rédiger un **bilan final** comportant des éléments qualitatifs et quantitatifs.

C'est à cette étape que l'on mesure l'utilité du tableau de pilotage, en confrontant les actions menées durant la durée du projet d'établissement aux objectifs fixés et leurs critères et indicateurs d'évaluation. Il est alors plus aisé pour l'école de procéder à une évaluation fiable et cohérente de son projet.

Le recueil des données qualitatives peut nécessiter des entretiens réalisés avec les partenaires, parents d'élèves, associations locales..., comme cela peut être fait pour la phase de diagnostic permettant la construction du projet.

Suite à la phase d'évaluation, qui doit être formalisée, un nouveau diagnostic quantitatif et qualitatif doit être réalisé afin d'aboutir à de nouvelles orientations pour l'établissement. L'école rédige ainsi un **nouveau projet d'établissement**.

4) Contact

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports	
Par correspondance 45, Avenue Alsace-Lorraine B.P. 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex	Par téléphone : 04 37 62 17 11 (secrétariat) Par email : developpementculturel@ain.fr Votre interlocutrice Sarah Gagnaire : 04 37 62 17 10 - sarah.gagnaire@ain.fr
www.enseignement-artistique.ain.fr	